

Bourg-en-Bresse, Le 1 2 JUIL. 2022

TE D'AGLO

Bureau du lundi 4 juillet 2022 LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

DB-2022-142 - Contestation de la méthode d'actualisation des bases des locaux professionnels - motion

Publication faite en application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Cécile BUISSON-GONIN Cheffe du Service Affaires Juridiques, Assemblées

